



CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/SBSTTA/9/9/Add.1
15 août 2003

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES
AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET
TECHNOLOGIQUES

Neuvième réunion

Montréal, 10-14 novembre 2003

Point 5.2 de l'ordre du jour provisoire*

UTILISATION DURABLE : MISE AU POINT DE PRINCIPES CONCRETS, DE LIGNES DIRECTRICES ET D'INSTRUMENTS CONNEXES

Note du Secrétaire exécutif

Additif

GESTION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DES FORÊTS POUR OBTENIR DES PRODUITS ET SERVICES, ET LE PARTAGE DES AVANTAGES

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note a été rédigée en réponse au paragraphe 19 (f) de la décision VI/22 de la Conférence des Parties, qui invitait le Secrétaire exécutif à préparer, en coopération avec d'autres organismes compétents, un rapport comportant des recommandations sur la gestion de la diversité biologique des forêts, l'utilisation durable de ses éléments en vue de l'obtention de produits et services, et le partage des avantages. La Conférence des Parties a demandé que le rapport contienne les éléments suivants: i) l'utilisation et la gestion durables des forêts, y compris par les communautés locales et autochtones; ii) la planification et les outils de modélisation; iii) les critères et les indicateurs; iv) l'évaluation économique des biens et services découlant de la diversité biologique forestière; v) le suivi des utilisations non viables; vi) les besoins des communautés locales et autochtones; et vii) les informations utiles à l'examen des besoins des générations futures. La Conférence des Parties a également demandé que le rapport se fonde sur les renseignements fournis par les Parties et par le Partenariat de collaboration sur les forêts.

Afin de faciliter la collecte des informations pertinentes, le Secrétaire exécutif a envoyé un questionnaire en octobre 2002 sur les éléments susmentionnés. Dans son introduction, la présente note explique brièvement la requête figurant au paragraphe 19 (f) de la décision VI/22, ainsi que la procédure utilisée pour recueillir les informations utiles. Vingt-cinq Parties à la Convention ont répondu au questionnaire et leurs réponses sont résumées ci-après.

* UNEP/CBD/SBSTTA/9/1.

/...

Questions législatives, de politique générale et de planification

Après une brève introduction, la section II de la présente note résume les renseignements concernant les questions législatives, de politique générale et de planification. Généralement, les efforts de coordination et les changements institutionnels effectués par les pays semblent garantir la cohérence des mesures prises au sein des institutions et des services nationaux. De plus, des modifications apportées aux cadres juridiques relatifs à l'environnement qui, de façon générale, ont été la conséquence d'accords conclus au niveau international ou de changements d'orientation dans la politique nationale, étayent la transition vers des politiques environnementales saines et, en particulier, vers l'établissement de zones protégées et de réserves naturelles. En outre, les Parties ont, de façon suivie, tenu compte des besoins des générations futures en encourageant un ensemble d'activités en faveur de la conservation de la diversité biologique, de l'utilisation durable de ses ressources forestières, et du partage des avantages découlant de leur utilisation, ainsi que de la responsabilisation des communautés locales.

Les bases jetées par les pays et leur mise en œuvre d'une série de plans et de programmes pour la gestion durable des ressources forestières, ainsi que l'élaboration de politiques et de stratégies nationales, visent généralement à assurer la durabilité et l'optimisation des services écologiques, ainsi qu'à renforcer la compétitivité et la productivité du secteur forestier. Dans nombre de cas, les programmes forestiers sont présentés comme des instruments de concertation et d'encouragement de la participation des parties prenantes et des communautés locales à la gestion durable des forêts grâce à un processus décisionnel conjoint. Dans de nombreux cas, les plans et les programmes intègrent les valeurs socio-économiques et culturelles dans la gestion des forêts et préservent les coutumes et les connaissances traditionnelles. La participation du public est devenue l'un des principaux instruments pour l'équilibre des facteurs environnementaux, économiques et écologiques dans la planification et la gestion des forêts. Diverses subventions et autres mesures d'incitation ont également été mises en œuvre pour soutenir la gestion durable de la diversité biologique des forêts.

Les communautés locales et autochtones

Concernant les questions liées aux communautés locales et autochtones (section III), le rapport souligne l'importance de l'élaboration de programmes destinés à promouvoir une gestion et une utilisation durables des ressources forestières, répondant aux besoins spécifiques des communautés locales et autochtones. À cet égard, la réussite des mesures prises passe généralement par la mise en œuvre de projets particuliers et l'établissement de mécanismes propres à assurer la participation. La majorité des projets décrits par les Parties visent à améliorer la qualité de vie des communautés locales par l'utilisation durable de la diversité biologique. En outre, une série de mécanismes et de procédures ont été adoptés pour équilibrer les intérêts diversifiés d'un certain nombre d'intervenants.

Outils et critères

Concernant l'évaluation économique des biens et services découlant de la diversité biologique forestière, plusieurs pays ont annoncé qu'ils avaient entamé des recherches en vue de l'élaboration de nouvelles méthodes (section IV). Toutefois, malgré les progrès réalisés, ces recherches n'ont pas encore permis de surmonter les contraintes qui empêchent de rendre l'évaluation économique opérationnelle. Dans plusieurs pays, les tentatives visant à établir des systèmes de comptabilité nationale en sont encore au stade préliminaire. D'autres mesures ont été prises, dont la mise au point d'outils et de méthodes spécifiques de planification de la gestion des ressources, et des rapports sur l'adoption de critères et d'indicateurs définis au niveau international, de même que l'adaptation et le perfectionnement de tels indicateurs en vue de leur application au niveau national. Dans ce contexte, les Parties ont estimé que les plans constituaient un outil pratique pour la mise en œuvre des programmes à long terme et de la législation en matière de foresterie. Concernant la question des ressources forestières non ligneuses, la plupart des pays ont indiqué que ces ressources faisaient l'objet d'une utilisation à grande échelle, mais que les programmes et activités spécifiques axés sur la gestion durable faisaient encore défaut. Pour ce

qui est de la surveillance des utilisations non durables, les Parties appliquent généralement des méthodes de surveillance utilisées en biologie et qui comportent des paramètres écologiques et biologiques, mais qui ne reflètent pas nécessairement la viabilité des utilisations ou de la gestion de la diversité biologique des forêts.

État de mise en application des programmes indépendants volontaires de certification forestière

Les 25 pays ayant répondu au questionnaire ont signalé l'existence de plusieurs programmes de certification forestière, les principaux étant le Forest Stewardship Council (FSC) et le Programme paneuropéen de certification des forêts (PPCF). Le choix des pays et l'élaboration de programmes de certification nationaux sont généralement inspirés des modèles susmentionnés. Les Parties ayant répondu au questionnaire décrivent comment l'adoption du programme volontaire a étayé la mise en oeuvre des pratiques forestières de gestion viable (section V).

Soutien et contribution aux initiatives de coopération régionale

Parmi les mécanismes de coopération nationaux et régionaux qui ont été mis sur pied, celui des réseaux de forêts modèles semble figurer parmi les formes de coopération les plus efficaces. Le rôle de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et du Programme régional océanien de l'environnement (PROE) est également mis en relief et décrit à travers les expériences des Parties ayant répondu au questionnaire (section VI).

Leçons tirées

La Section VII traite des leçons tirées par chaque pays concernant l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts et le partage des avantages, et couvre également les préoccupations particulières des pays concernés à cet égard. Les réponses reçues mettent au jour un consensus sur l'importance des programmes de sensibilisation, d'éducation et d'information du public pour la promotion des pratiques durables. Plusieurs pays ont souligné la nécessité urgente d'activités supplémentaires de recherche et de surveillance de la diversité biologique et de mise en commun des informations. En outre, la consultation des communautés locales et le renforcement des capacités ont été signalés par plusieurs pays comme étant des moyens d'améliorer la gestion durable des forêts.

RECOMMANDATIONS SUGGÉRÉES

Les éléments suggérés ci-après aux fins de recommandation à la Conférence des Parties par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques découlent des opinions et des suggestions des pays participants, et sont fondés sur les expériences nationales en matière d'utilisation durable de la diversité biologique des forêts et du partage des avantages.

1. *Concernant les stratégies et les méthodes de gestion, il importe :*

- a) D'adopter une approche élargie de la gestion des écosystèmes, englobant les paradigmes de gestion durable des forêts et l'approche par écosystème comme cadre approprié de planification et de gestion à l'échelle des paysages terrestres;
- b) De reconnaître que la gestion durable des forêts reposant sur les principes de viabilité économique, d'acceptation socio-environnementale et d'intégrité écologique constitue un cadre approprié pour relier les objectifs de la conservation et du développement;
- c) D'élaborer et/ou de réviser la législation nationale pertinente afin de tenir compte des régimes en vigueur régissant la gestion durable des forêts et de les renforcer.

2. *Concernant les communautés locales et autochtones, il est importe :*

a) De réviser la législation existante et, si nécessaire, de mettre en œuvre des mesures législatives particulières relatives aux connaissances traditionnelles sur la protection des forêts;

b) De garantir l'application effective de la législation afin de faire progresser la gestion et l'utilisation durables de la diversité biologique des forêts et le partage des avantages;

c) De lancer ou de renforcer les campagnes de sensibilisation du public destinées spécifiquement à encourager les communautés locales et autochtones à participer à la gestion durable de la diversité biologique des forêts;

d) De promouvoir le transfert de technologie et l'utilisation de mesures d'incitation adéquates pour améliorer la participation des communautés locales et autochtones à la gestion durable de la diversité biologique des forêts;

e) De déterminer les besoins techniques et financiers des communautés locales et autochtones liés à la gestion durable des forêts et d'y répondre.

3. *Concernant les mécanismes de participation, le partage de l'information et l'éducation, il importe :*

a) De mener des activités supplémentaires aux niveaux international et national, et de renforcer la coopération entre les organisations et les institutions compétentes responsables de la conservation et de la gestion des ressources forestières, notamment en mettant en commun les leçons tirées sur la gestion durable des forêts et l'identification des mécanismes techniques et financiers susceptibles d'aider les pays en développement à mettre en oeuvre des programmes et des stratégies pertinents;

b) D'améliorer les systèmes nationaux de surveillance des forêts et, à cette fin, d'établir des inventaires et des centres d'enregistrement nationaux, d'élaborer et d'utiliser des indicateurs adéquats pour la diversité biologique des forêts et d'entreprendre la cartographie et la surveillance de la diversité biologique;

c) D'encourager les parties intéressées et de leur permettre de participer aux programmes nationaux de foresterie afin de répondre aux demandes sur les ressources forestières indigènes tout en encourageant l'utilisation durable des ressources et en protégeant le savoir traditionnel;

d) De considérer l'éducation et la formation professionnelle comme facteurs prioritaires pour la gestion durable des forêts et, à cet égard, de promouvoir la création de systèmes régionaux, nationaux et/ou locaux d'éducation et de formation visant les différents acteurs.

4. *Concernant la coopération, il importe :*

a) De définir les mécanismes techniques et financiers aidant les pays à mettre en oeuvre des programmes et des mesures stratégiques pour la promotion de l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts, notamment des recherches et des inventaires, et de renforcer la participation des organisations communautaires locales et autochtones;

b) De fournir une aide technique et financière supplémentaire aux pays en développement ou à économie en transition, notamment grâce à un engagement plus soutenu de la part des gouvernements et des organisations internationales bailleurs de fonds à l'appui de la gestion et de l'utilisation durables de la diversité biologique.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ ANALYTIQUE	1
RECOMMANDATIONS SUGGÉRÉES	3
I. INTRODUCTION	7
II. QUESTIONS LÉGISLATIVES, DE POLITIQUE GÉNÉRALE ET DE PLANIFICATION	7
A. Modification des accords institutionnels et de la législation forestière en vigueur	8
B. Besoins et intérêts des générations futures	8
C. Politiques, stratégies, programmes et plans	9
D. Prise en compte des valeurs socio-économiques et culturelles	10
III. COMMUNAUTÉS LOCALES ET AUTOCHTONES	11
A. Projets encourageant les utilisations et les connaissances traditionnelles	11
B. Mécanismes de participation	12
IV. OUTILS ET CRITÈRES	12
A. Évaluation économique des biens et services découlant de la diversité biologique forestière	12
B. Outils de planification et de modélisation pour l'utilisation et la gestion durables de la diversité biologique des forêts	13
C. Critères et indicateurs de l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts	14
D. Utilisation durable des ressources forestières non ligneuses	15
V. ÉTAT DE MISE EN APPLICATION DES PROGRAMMES INDÉPENDANTS VOLONTAIRES DE CERTIFICATION FORESTIÈRE	16
VI. SOUTIEN ET CONTRIBUTION AUX INITIATIVES DE COOPÉRATION RÉGIONALES	18
VII. LEÇONS TIRÉES	20
<i>Annexes</i>	
I. ÉLÉMENT 1, BUT 4, OBJECTIF 1 DU PROGRAMME DE TRAVAIL ÉLARGI SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DES FORÊTS	22
II. QUESTIONNAIRE	23

I. INTRODUCTION

1. En avril 2002, la sixième réunion de la Conférence des Parties a adopté un programme de travail élargi sur la diversité biologique des forêts (décision VI/22). Afin de contribuer à la mise en œuvre du programme de travail élargi, le Secrétaire exécutif a été prié d'entreprendre des actions relatives à certains domaines de concentration initiaux qui sont considérés comme des premières étapes importantes en vue de la mise en œuvre des activités régionales et internationales. Au paragraphe 19 (f) de la décision VI/22, la Conférence des Parties encourage le Secrétaire exécutif, en coopération avec le Forum des Nations Unies sur les forêts et les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et d'autres organismes compétents, y compris des organisations, institutions et processus de peuples autochtones, à établir un rapport comportant des recommandations sur la gestion de la diversité biologique des forêts, l'utilisation durable de ses éléments en vue de l'obtention de produits et services, et le partage des avantages.

2. Le présent rapport a pour objet « d'aider à mettre en œuvre les activités visées à l'élément 1, but 4, objectif 1 du programme de travail (reproduits à l'annexe I ci-après), en déterminant comment les Parties envisagent la viabilité et la conservation à long terme de la diversité biologique des forêts, compte tenu de la commercialisation et de l'exploitation des produits forestiers ». Comme le demande la décision VI/22, ce rapport devrait se fonder sur les renseignements fournis par les Parties et les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) et porter, entre autres, sur : a) l'utilisation et la gestion durables des forêts; b) la planification et les outils de modélisation; c) les critères et les indicateurs; d) l'évaluation économique des biens et services découlant de la diversité biologique forestière; e) le suivi des utilisations non viables; et f) les besoins des communautés locales et autochtones et les informations utiles à l'examen des besoins des générations futures.

3. Afin de recueillir des informations utiles auprès des Parties, le Secrétariat a publié, en octobre 2002, un questionnaire (voir l'annexe II) portant sur les éléments susmentionnés. Les renseignements présentés dans le présent rapport sont fondés sur les réponses au questionnaire fournies par 25 Parties ^{1/} à la Convention. Le texte intégral des réponses des Parties peut être consulté sur le site de la Convention à www.biodiv.org.

4. Afin de faciliter la contribution du Forum des Nations Unies sur les forêts et des membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, et autres organismes compétents, le Secrétariat a créé, en juin 2003, une page d'accès restreint sur le site de la Convention, où tous les projets de documents ont été affichés pour examen et commentaires additionnels.

5. Étant donné le nombre limité de réponses reçues, on ne saurait généraliser à tous les pays les conclusions tirées dans la présente note.

II. QUESTIONS LEGISLATIVES, DE POLITIQUE GENERALE ET DE PLANIFICATION

6. Afin de promouvoir la gestion et l'utilisation durables de la diversité biologique des forêts, les pays ont adopté à cet égard un certain nombre de mesures, notamment des changements institutionnels et la modification et/ou l'établissement de nouvelles législations, la préparation de plans et stratégies, de politiques et de plans intergénérationnels, et l'incorporation des valeurs socio-économiques et culturelles dans le processus décisionnel. Un compte rendu des mesures prises par les pays est présenté ci-après.

^{1/} Les pays suivants ont répondu au questionnaire : Allemagne, Argentine, Autriche, Bélarus, Bolivie, Canada, Colombie, Chypre, Équateur, Estonie, Finlande, Guatemala, Irlande, l'Ex-république yougoslave de Macédoine, Maurice, Nigeria, Oman, Pologne, République de Moldova, République islamique d'Iran, République tchèque, Samoa, Soudan, Suisse et Tadjikistan.

A. Modification des accords institutionnels et de la législation forestière en vigueur

7. Plusieurs Parties ont créé de nouvelles institutions afin d'améliorer la cohérence des mesures et d'éviter le dédoublement des efforts des ministères et des institutions nationaux. Ainsi, le Nigeria, l'Argentine et le Samoa ont créé de nouveaux services et de nouvelles agences de conservation de l'environnement au sein de leurs ministères des Ressources naturelles afin de contribuer au succès de la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique. De même, la création de la Commission nationale sur les normes forestières au Guatemala devrait améliorer la synergie des 15 institutions nationales qui travaillent dans le domaine des normes, des critères et des indicateurs de gestion durable. Plusieurs pays ont dressé des plans visant à réunir différentes directions générales et services sous une même bannière technique afin de fusionner les responsabilités environnementales et de conservation.

8. La plupart des amendements aux cadres juridiques environnementaux établis dans plusieurs pays découlent des changements politiques et de la restructuration internes, de même que des nouveaux engagements et des développements convenus au niveau international. À titre d'exemple, l'engagement et les principes convenus lors de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe a eu des conséquences importantes sur les lois et les mesures législatives nationales sur les forêts dans les pays européens. L'Autriche et le Bélarus illustrent bien ce point : la Loi sur les forêts de l'Autriche et le Code forestier du Bélarus sont fondés sur les concepts de l'utilisation multifonctionnelle durable des forêts, la conservation de la diversité biologique et des terres forestières, et le maintien des fonctions écologiques des forêts.

9. De nouvelles mesures législatives ont été adoptées au cours de la dernière décennie afin de promouvoir la création de zones protégées, plus particulièrement des réserves naturelles, et autres aires présentant une valeur particulière. En Estonie, le gouvernement a créé les « réserves critiques de ressources naturelles renouvelables » en 1995, en vertu de la Loi sur le développement durable, afin de protéger l'équilibre naturel et le renouvellement de la diversité biologique. Poursuivant les mêmes objectifs, la Finlande compte mettre en œuvre au cours de 2004 plusieurs programmes pour l'aménagement de parcs nationaux et de réserves naturelles. Le Guatemala a entrepris l'établissement de mécanismes juridiques pour la promotion de la gestion durable des forêts à l'intérieur de zones protégées. En Suisse, les zones importantes sur le plan écologique sont protégées par le projet de loi sur la protection du patrimoine naturel adopté en 1966, qui identifie les sites à placer sous la protection de programmes de gestion spéciaux, et du concept des régions forestières protégées, qui verra le jour sous peu et qui établit les objectifs des zones protégées. Le Canada fait la promotion des espèces en péril par le biais de sa Loi sur les espèces en péril (LEP-2002) et de plans d'action pour la restauration des espèces les plus menacées, dans lesquels les communautés autochtones jouent un rôle essentiel. D'autres programmes nationaux ont été créés dans le but précis d'apporter une solution aux problèmes de l'utilisation durable et du partage des avantages, comme par exemple la Loi sur les forêts de la Bolivie et l'avant-projet de Loi sur la conservation et l'utilisation convenable des ressources de la diversité biologique du ministère de l'Agriculture et des Pêches de l'Oman.

B. Besoins et intérêts des générations futures

10. Les Parties ont réglé sensiblement de la même façon le problème de la nature intergénérationnelle de leurs plans et de leurs stratégies de gestion et d'utilisation de la diversité biologique des forêts. La stabilité des forêts ainsi que la réalisation des trois objectifs de la Convention sont habituellement considérés comme des moyens importants de garantir la durabilité sociale et environnementale des forêts. Autrement dit, le maintien à long terme des écosystèmes des forêts pourrait être réalisé en combinant la conservation de la diversité des espèces, l'utilisation durable et efficace des éléments de la diversité biologique et le partage des avantages découlant de cette utilisation, qui contribueront à réduire la pauvreté des générations futures et à relever le niveau de vie. Ce concept est apparent, entre autres, dans les systèmes de planification de la République tchèque, de la Colombie, de l'Estonie, de la Bolivie, de la République islamique d'Iran, de l'Ex-république yougoslave de Macédoine et du Nigeria. Pour plusieurs

Parties participantes, la planification pour la prochaine génération s'accompagne de l'élaboration de plans pluriannuels qui s'étendraient sur une période couvrant les intérêts des générations futures. Le plan stratégique pour la gestion des forêts et le programme national de reboisement du Bélarus, la politique forestière de la Finlande, le programme national de reboisement de la Pologne, ainsi que le Plan national de développement forestier de la Colombie comprennent tous un horizon et des objectifs à long terme.

11. Le leadership politique et la responsabilisation des communautés locales dans la gestion des ressources naturelles ont été cités comme des moyens critiques de répondre aux besoins des générations actuelles et à venir. L'Équateur, le Samoa et l'Allemagne ont insisté sur le concept de l'intendance, tandis que la Suisse a rappelé le principe national de la démocratie directe qui donne aux citoyens la possibilité d'influencer les activités du gouvernement grâce aux initiatives populaires. Le Canada identifie les besoins des générations futures au moyen de vastes consultations permanentes menées dans le cadre de forums publics. Le Canada a indiqué que ses stratégies nationales passées et actuelles sur les forêts illustrent la vision et les valeurs collectives des citoyens pour l'avenir de leurs forêts, et visent à orienter les efforts nationaux dans le domaine de la gestion durable des forêts.

C. Politiques, stratégies, programmes et plans

12. Presque toutes les Parties répondantes ont fait rapport de l'élaboration de politiques et de stratégies nationales visant à consolider et à appuyer les programmes forestiers. Les plans stratégiques ont généralement pour objet de créer un équilibre entre la durabilité et l'optimisation des services écologiques, ainsi qu'une compétitivité et une productivité accrues du secteur forestier. À titre d'exemple, en Estonie, la stratégie environnementale nationale combine la nécessité d'assurer la durabilité des forêts et d'en améliorer la gestion, notamment grâce à la production durable et l'utilisation efficace des produits forestiers. En Bolivie, le développement du secteur forestier est assuré par l'augmentation des capacités des institutions publiques et par la promotion des services forestiers. La « Stratégie du développement durable des forêts de l'Équateur » prône les services environnementaux et la protection de la diversité biologique et culturelle comme moyens d'assurer le développement social et économique des générations à venir. L'approche multifonctionnelle en matière de gestion et d'utilisation des forêts que prônent la Colombie, l'Allemagne et le Bélarus, met elle aussi l'accent sur la nécessité de créer un équilibre entre les différents services forestiers. Dans tous ces cas, la durabilité des forêts repose à la fois sur la conservation et la protection des utilisations et des fonctions de la forêt.

13. L'avancement de la conservation de la diversité biologique des forêts est habituellement réalisé par la création de réseaux de corridors verts ou de zones protégées qui tiennent compte de la diversité du pays, comme la Stratégie nationale canadienne sur les forêts ou la Stratégie pour le développement durable du secteur forestier de la République de Moldova. Il est reconnu qu'une approche fondée sur la création de zones protégées pourrait préserver l'intégrité des écosystèmes, contribuer au maintien de populations d'espèces indigènes saines et agir comme mine de ressources génétiques remplaçables.

14. Bien que le questionnaire n'ait pas abordé le sujet de façon directe, les Parties ont aussi fait rapport de l'établissement de subventions et autres mesures d'incitation pour la gestion durable de la diversité biologique des forêts. Outre un programme complet de subventions forestières, octroyant aux propriétaires de forêts des fonds publics pour appuyer certaines activités particulières, le gouvernement autrichien récompense également les propriétaires qui gèrent leurs forêts de façon durable en leur décernant le Prix de la gestion exemplaire des forêts. Règle générale, les subventions servent à promouvoir le reboisement et la conservation, comme c'est le cas en République tchèque et en Finlande. En Finlande, le programme d'indemnisation détermine la façon dont le propriétaire foncier doit, en vertu d'un contrat spécial, maintenir ou améliorer la valeur naturelle de sa forêt, et la façon dont il sera dédommagé par « l'acheteur » de cette valeur naturelle, à savoir l'État ou une fondation. De même, l'Irlande accorde, elle aussi, des subventions pour la conservation et le développement des forêts indigènes. En Maurice, les subventions accordées aux propriétaires privés pour le reboisement des montagnes et des régions riveraines comprennent également une assistance technique.

15. Les Parties ont également décrit en détail la préparation et la mise en œuvre d'une série de programmes et de plans pour la gestion durable des ressources forestières, qui tiennent compte, en général, des dispositions, des principes et des lignes directrices convenues au niveau international. Les programmes présentent souvent des différences sur le plan de la nature et des aspirations. La restauration et la récupération de la biomasse forestière, et le reboisement et l'expansion des pépinières forestières, ainsi que la diversification des productions, constituent les principaux objectifs des programmes de l'Argentine (à savoir, les programmes forestiers spéciaux et le programme national de forêt modèle) et de Maurice. Le Plan national de développement forestier de la Colombie traite de façon exhaustive de la conservation et de l'utilisation durable, du développement de l'industrie et de la participation communautaire. D'autres programmes nationaux semblent privilégier la conservation des forêts et la création de réseaux de zones protégées ou de réserves naturelles. Le programme des réserves naturelles de l'Autriche de même que le programme national sur l'utilisation efficace des ressources naturelles et la protection de l'environnement du Bélarus en sont deux exemples. Dans la même veine, le programme national des forêts de la Finlande met l'accent sur la restauration et la gestion des aires de conservation de la nature existantes.

16. Dans plusieurs cas, les programmes nationaux des forêts sont des instruments de concertation sur les problèmes de planification pertinents qui encouragent la participation des différents intervenants et des communautés locales à la gestion durable des forêts par la prise de décisions communes. À titre d'exemple, le programme canadien des forêts modèles est fondé sur des partenariats entre des groupes et des individus pour la gestion de 11 forêts modèles au pays qui couvrent une superficie de plus de 6 millions d'hectares et regroupent les diverses écologies des principales forêts. La Suisse a lancé le programme des forêts nationales suisses en 2001. Il s'agit d'un processus participatif et intersectoriel où les secteurs privé et public s'impliquent dans la gestion durable des forêts. Le programme des forêts nationales allemand favorise le dialogue permanent sur la question, offrant ainsi un cadre pour les politiques et les mesures aux divers intervenants.

D. Prise en compte des valeurs socio-économiques et culturelles

17. Plusieurs pays, dont l'Argentine et le Bélarus, ont reconnu la nécessité de protéger les connaissances et les coutumes des communautés autochtones et locales dans leurs programmes et leurs plans sur la gestion durable des forêts, de même que la nécessité de s'intéresser aux conséquences possibles des changements dans l'utilisation des forêts sur la gestion des forêts traditionnelles dans les zones agricoles. Le programme forestier de la Bolivie s'intéresse aussi aux conséquences économiques positives que peut avoir l'utilisation des forêts, et par le fait même, à la nécessité d'en répartir les avantages équitablement entre tous les intervenants.

18. D'autres pays estiment que l'utilisation intégrée des forêts constitue un élément clé de la gestion et de la planification des forêts car elle permet d'en regrouper les fonctions écologiques et économiques. Ainsi, en République tchèque, le maintien des fonctions socio-économiques est l'un des principaux critères du programme de planification des forêts, qui favorise, entre autres, le développement dans les zones forestières, la création de nouvelles occasions d'emploi et l'utilisation des forêts à des fins récréatives. L'utilisation à des fins récréatives, la conception du paysage et l'archéologie in situ sont des valeurs culturelles dont tient compte le plan des forêts durables de l'Irlande. La foresterie multifonctionnelle, qui constitue l'objectif principal de la politique forestière de l'Allemagne, s'applique à tous les types d'outils de planification, de gestion et de surveillance. La Finlande favorise la durabilité sociale et culturelle par l'intégration des diverses utilisations des forêts, telles que la chasse et autres utilisations à des fins récréatives. De plus, la participation des intervenants à la préparation des politiques et des programmes forestiers assure l'intégration des valeurs socio-économiques et culturelles aux activités.

19. À vrai dire, la participation du public s'est révélée un des principaux moyens de réaliser l'équilibre des facteurs environnementaux, économiques et écologiques de la planification des forêts. Le

Guatemala, l'Équateur et la Colombie encouragent activement la participation de la société civile, plus particulièrement de la population rurale et des communautés autochtones et locales, au processus décisionnel. L'Oman favorise la participation du public à divers programmes forestiers. Au Samoa, des projets ont été entrepris et mis en œuvre dans le cadre d'un processus de consultation pluridisciplinaire afin de susciter la participation active d'un plus grand nombre d'intervenants clés. Le gouvernement du Soudan encourage la participation des communautés locales à la protection et l'utilisation durable des forêts, et a mis en place un régime foncier pour les forêts communautaires. Les communautés connaissent les enjeux de la gestion et participent activement à la régénération, la protection, les pratiques sylvicoles et le développement des ressources forestières. La participation du public a été officiellement intégrée à la planification des forêts régionales en Suisse, où les cantons doivent s'assurer que le public est : i) informé des objectifs et du déroulement du processus de planification, ii) capable de participer de façon pertinente, et iii) consulté sur les documents de planification.

20. L'Autriche favorise le développement socioculturel et écologiquement durable des forêts grâce à des zones spécialement aménagées en réserves de la biosphère ou ayant reçu un certificat européen émis par le Conseil de l'Europe. Les éléments socio-économiques figurent parmi les principaux critères de sélection dans ces deux cas. De plus, les travaux scientifiques sur la valeur socio-économique et culturelle des forêts sont exécutés par des institutions d'enseignement supérieur, et constituent le fondement pour la création d'outils de planification pour l'utilisation durable des ressources forestières. Pour sa part, le Canada a entrepris une série d'études socio-économiques sur les communautés fondées sur les ressources, et cherche à intégrer les valeurs socio-économiques et culturelles aux pratiques forestières en tenant compte de l'interdépendance entre les êtres humains et la nature. Une étude a été menée auprès de 87 000 Canadiens et Canadiennes au nom d'un groupement de 16 organismes gouvernementaux fédéraux, provinciaux et territoriaux, afin de recueillir de l'information précise sur l'importance et la valeur de la nature pour les citoyens canadiens.

III. COMMUNAUTÉS LOCALES ET AUTOCHTONES

21. Les Parties ont été invitées à fournir de l'information sur les programmes nationaux qui portent sur la façon de répondre aux besoins particuliers des communautés locales et autochtones et l'appui offert pour les activités faisant appel aux connaissances forestières pour la gestion de la diversité biologique. Les réponses reçues révèlent que les Parties ont entrepris et mis en œuvre des projets pilotes ou particuliers, et qu'elles utilisent des méthodes participatives afin d'impliquer les communautés locales et autochtones dans les processus décisionnels qui les concernent.

A. *Projets encourageant les utilisations et les connaissances traditionnelles*

22. La majorité des projets mentionnés dans le rapport ont pour but d'améliorer la qualité de vie des communautés locales grâce à l'utilisation durable de la diversité biologique. Qu'ils visent de petits peuplement ciblés tels que la communauté autochtone Toba de la province de Formosa en Argentine ou des zones protégées telles que la forêt de Park Altos de San Miguel au Guatemala, ces projets comprennent généralement une série d'activités ayant pour objet de promouvoir l'utilisation durable et la protection des pratiques et des connaissances traditionnelles. Des projets pluridisciplinaires ont été entrepris en Suisse afin d'encourager les communautés locales à utiliser la gestion traditionnelle des forêts pour protéger la diversité biologique locale. Le savoir traditionnel sur l'utilisation du bois est de plus en plus recherché dans les constructions modernes. Dans la même veine, l'Autriche a entrepris des projets, dans le cadre de l'Initiative LEADER de l'Union européenne, qui favorisent le développement durable dans les régions rurales et dans les réserves de la biosphère, afin de promouvoir les utilisations traditionnelles des ressources ligneuses et des connaissances traditionnelles sur la construction et la restauration d'habitations. Le Canada a encouragé plusieurs partenariats de même que 1 300 projets favorisant la formation sur les utilisations et les pratiques de gestion durables des forêts chez les Premières nations.

23. Le développement de la foresterie communautaire et l'aménagement de zones de conservation forestière autochtones dans les villages sont de bons exemples de la façon dont les Parties répondent aux besoins particuliers des communautés locales. Le projet de conservation des zones forestières du Samoa et le PROFORS (Programa Forestal Sucumbios) de l'Équateur, entre autres, favorisent l'adoption des utilisations saines et durables des forêts comme source de revenus et dans le cadre des pratiques de conservation communautaires. Le Nigeria a fait rapport de plusieurs réserves forestières appartenant à la communauté, telles que l'initiative EKURI dans l'état de la rivière Cross, où les communautés autochtones gèrent la forêt en appliquant les pratiques et les connaissances traditionnelles.

B. Mécanismes de participation

24. Qu'ils les appellent des partenariats sociaux, comme en Autriche, ou une démocratie directe, comme en Suisse, ou tout simplement un processus de participation publique, comme en Finlande, les Parties ont fait rapport de l'adoption de mécanismes et de procédures visant à créer un équilibre entre les intérêts divergents des différents intervenants, afin, notamment, que le processus décisionnel tienne compte des points de vue des communautés locales et autochtones. Au Canada, le programme des forêts modèles offre aux communautés autochtones la possibilité de participer au processus décisionnel sur la gestion durable des forêts. La Colombie termine actuellement la deuxième phase de son projet de développement de la participation communautaire dans le secteur forestier (PACOFOR) qui a pour but d'encourager la participation des communautés locales et autochtones aux activités forestières et d'agroforesterie afin d'améliorer leur qualité de vie.

IV. OUTILS ET CRITÈRES

25. Le questionnaire comprenait une série de questions sur les méthodes, les critères et les mécanismes utilisés par les Parties pour la mise en œuvre de la gestion durable des forêts. Les Parties répondantes ont élaboré sur : i) leurs efforts visant à évaluer et à calculer la valeur économique de la diversité biologique, ii) les outils de planification et de modélisation pour l'utilisation et la gestion durables de la diversité biologique, iii) les critères utilisés pour surveiller les utilisations de la diversité biologique des forêts et évaluer les progrès dans la mise en œuvre des politiques de gestion durable, et iv) l'utilisation durable des ressources forestières non ligneuses.

A. Évaluation économique des biens et services découlant de la diversité biologique

26. L'évaluation économique des biens et services forestiers suscite de l'intérêt à l'échelle internationale depuis que les experts forestiers du monde entier ont circonscrit les nombreuses fonctions assurées par les forêts pour soutenir et assurer le rôle et les services des écosystèmes. La valeur des forêts a souvent été établie de façon générale, notamment sur le plan intrinsèque, écologique, culturel, social et spirituel, mais il existe très peu d'information sur la valeur monétaire de ces fonctions. De plus, malgré l'importance des ressources forestières non ligneuses, leur valeur entre rarement en ligne de compte dans la planification des utilisations des terres, et la valeur économique de ces ressources, ainsi que des biens et services qu'ils procurent, entre rarement dans le calcul du produit intérieur brut.^{2/} Les réponses reçues révèlent que nonobstant la volonté de rendre ces valeurs inhérentes aux décisions relatives à la gestion, les recherches effectuées dans plusieurs pays dans le but de créer de nouvelles approches à l'évaluation économique progressent mais se heurtent toujours à des obstacles théoriques et autres problèmes qui empêchent l'évaluation économique de devenir un outil fonctionnel.

27. Au Canada, la recherche sur l'évaluation économique des produits forestiers non ligneux et non traditionnels est en cours dans les universités, même au niveau de la maîtrise et du doctorat. En Autriche, une étude a été commandée par la Communauté européenne afin d'enquêter sur la stabilité du cadre EUROSTAT, qui porte sur la surveillance des fonctions non ligneuses des forêts, du point de vue

^{2/} SCBD (2001) « Gestion durable des ressources forestières non ligneuses », CBD Série technique n° 6.

autrichien. Des recherches sur l'évaluation économique des produits forestiers non ligneux et autres fonctions forestières ont aussi été entreprises par des instituts et des fondations de la République tchèque, du Samoa et de l'Équateur. Les études sur l'évaluation économique des biens et services non marchands effectuées en Allemagne font appel à des méthodes d'économie environnementale pour calculer la valeur monétaire de la protection de la diversité biologique et des services récréatifs que procurent les zones forestières. L'agence forestière suisse a financé une première étude en 1996 afin d'évaluer la quantité et la valeur des produits non ligneux utilisés en Suisse. Il n'y a eu aucune cueillette de données périodiques et complètes sur le sujet au niveau national, sauf en ce qui concerne le gibier. En raison de l'intérêt croissant pour le sujet, plusieurs projets ont été entrepris en Suisse afin d'intégrer des données sur les produits non ligneux aux statistiques existantes, telles que l'enquête sur l'industrie des forêts et des produits ligneux.

28. Plusieurs pays ont entrepris l'étude et la création de systèmes comptables pour les produits et services non ligneux. Les statistiques de 2002 pour la Finlande comprennent une évaluation complète de l'industrie et des services du bois dans le contexte de l'économie nationale des produits forestiers non ligneux. Des initiatives pour la mise sur pied d'un mode d'évaluation formel ont également été entreprises par le Guatemala, la Bolivie et l'Équateur.

B. Outils de planification et de modélisation pour l'utilisation et la gestion durables de la diversité biologique des forêts

29. Plusieurs Parties ont fait la promotion et la mise en œuvre d'approches intégrées pour la gestion et les utilisations multiples des forêts. Dans ce contexte, les Parties estiment que les plans (régionaux, locaux ou propres au site) constituent les principaux instruments de la gestion durable des forêts. En Suisse, notamment, les plans forestiers régionaux sont des documents stratégiques qui établissent les objectifs à moyen et à long terme du pays en ce qui concerne les forêts, et offrent un cadre pour la direction et les décisions futures des autorités forestières. L'Autriche favorise une planification pluridisciplinaire grâce à son plan de développement forestier et de son plan forestier technique, un document sur un sujet d'intérêt élaboré par le propriétaire ou un technicien compétent. Dans la même veine, en Finlande, le plan de gestion des forêts privées est habituellement préparé par des professionnels du secteur forestier en collaboration avec le propriétaire de la forêt. Ce plan contient de l'information sur les espèces d'arbres, les volumes, les âges, la diversité biologique et autres. Les centres forestiers et les associations de gestion forestière offrent aux propriétaires de forêts de la formation et autres services-conseils pour la mise en œuvre de leur plan de gestion des forêts.

30. Les plans servent souvent d'instruments pratiques pour la mise en œuvre de programmes à long terme ou de mesures législatives sur les enjeux forestiers, comme par exemple la Loi nationale sur les forêts de la République tchèque. En général, les plans sont également accompagnés d'une série d'instruments législatifs et de lignes directrices imposées pour les activités de gestion des forêts, comme par exemple les Règles de base de la planification et du fonctionnement des récoltes de produits ligneux de la province de l'Alberta ou les Lignes directrices sur la planification et la diversité biologique des bassins versants du Code des pratiques forestières de la Colombie-Britannique, au Canada.

31. En plus des plans portant directement sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, d'autres plans ont été formulés afin de traiter des sujets particuliers reliés à la conservation de la diversité biologique des forêts. Au Bélarus, notamment, le plan pour l'affectation efficace des zones protégées spéciales est le principal instrument de protection de patrimoine naturel et culturel, de la conservation de la diversité biologique et des ressources génétiques, et de la protection des complexes de paysages. Le Plan écologique du paysage finlandais, qui a pour objectif à long terme d'assurer la survie des espèces indigènes en tant que populations viables, s'inscrit dans cette même lignée. Cette activité exige, entre autres mesures, la conservation des habitats existants valables et l'assurance que les nouveaux habitats possèdent les conditions nécessaires à leur évolution. Le programme colombien sur la diversité biologique traite de la conservation et de la restauration des zones prioritaires et des écosystèmes non ligneux, de même que la protection des espèces menacées.

32. Outre ses plans, le Samoa utilise un système d'information géographique (GIS), un instrument pertinent qui aide au développement des forêts et à la planification des récoltes forestières. Le GIS conçu au Samoa propose à la fois de l'information physique (p. ex., contour, méthodes de drainage) et de l'information sur la politique des terres (p. ex., limites de la propriété, limites des concessions). Le système est offert sous forme de logiciel comportant des bases de données numériques, et donnera lieu à l'élaboration d'un inventaire des forêts.

C. Critères et indicateurs de l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts

33. Plusieurs Parties ont fait rapport de l'adoption de critères et d'indicateurs internationaux, et de la modification subséquente de ces critères afin qu'ils correspondent davantage aux conditions et aux valeurs nationales et locales. Les critères et indicateurs du processus de Montréal pour la conservation et la gestion durable des forêts tempérées et boréales ont servi de source d'inspiration à plusieurs pays pour l'élaboration de systèmes nationaux de surveillance et d'inventaire. Sur le plan régional, les critères et indicateurs paneuropéens pour la gestion durable des forêts ont servi de fondement à la plupart des programmes européens (p. ex., Autriche, République tchèque, Bélarus, Estonie, Finlande, Allemagne, Irlande et Suisse). Les pays européens ont adapté ces critères aux circonstances locales, généralement en ajoutant d'autres indicateurs nationaux. Dans la plupart des cas, les récents développements au niveau des processus forestiers internationaux, tels que les mesures d'action du PIF/IIF et la résolution L2 de Lisbonne, ont été intégrés aux critères et indicateurs nationaux.

34. Plusieurs pays ont fait rapport de l'établissement de critères et d'indicateurs précis. À titre d'exemple, le Bélarus a établi ses critères de surveillance à partir de l'information existante sur les inventaires et les arpentages effectués par le Fonds des forêts de l'État. Après être devenue membre du PIC Forêts, la République de Moldova a mis sur pied un mode d'évaluation permanent de l'état de santé de la végétation forestière comprenant une évaluation de la défoliation et de la chute de feuilles des arbres, de même que des dommages physiques causés par différents facteurs biotiques et abiotiques. Le Samoa a formulé et mis à exécution son Code national des pratiques d'exploitation forestière qui contient une liste des critères et des indicateurs de surveillance et d'évaluation des opérations forestières commerciales, et définit les sanctions pour les pratiques non conformes aux dispositions de la politique forestière et du Code des pratiques d'exploitation forestière. L'Équateur a entrepris des projets pilotes visant à faire l'essai des critères et des indicateurs pour la forêt amazonienne durable. La Colombie a achevé, avec l'appui de l'Association internationale des bois tropicaux (ITTO), un projet sur la mise en application et l'évaluation de critères et d'indicateurs de la gestion durable des forêts. Elle a obtenu des résultats concrets tels que la définition de lignes directrices sur la méthodologie pour aider le bureau de gestion forestière à planifier les forêts. Le gouvernement de la Colombie a mis de l'avant une proposition sur les critères et les indicateurs de la gestion durable des forêts naturelles. Le Conseil canadien des ministres des forêts a élaboré un cadre sur les critères et les indicateurs qui mesure les indicateurs scientifiques de la durabilité des forêts, et produit un rapport sur le sujet. Des efforts sont également en cours pour élaborer des indicateurs locaux définis en fonction des conditions locales et régionales, fournir un cadre pour la surveillance des changements sur le terrain et évaluer leur influence sur les nombreux éléments de la gestion durable des forêts.

35. Les Parties ont également fait rapport de leurs programmes d'inventaire et de surveillance. Leurs travaux sont généralement fondés sur des techniques d'études utilisées en sciences biologiques, et portent sur les paramètres écologiques et biologiques. Ces programmes ne font pas nécessairement état de la durabilité des utilisations ou de la gestion de la diversité biologique des forêts. Cependant, de nouveaux systèmes d'inventaire plus complets sont en voie d'élaboration, comme par exemple l'inventaire forestier autrichien qui, en plus des données traditionnelles sur les forêts et le matériel sur pied, offre dorénavant de l'information utile sur l'état du développement et la diversité biologique de la forêt. L'inventaire offrira des données écologiques et économiques importantes sur plus de 11 000 sites de surveillance à l'échelle de l'Autriche, ce qui procurera des données de base à jour sur la politique forestière, l'économie forestière et les sciences forestières pour l'élaboration de mesures légales et de planification. Les pays

estiment que les inventaires offrent également des bases de données importantes qui soutiennent la gestion des forêts en général, et la conservation et l'amélioration de la diversité biologique des forêts en particulier. De tous les programmes et projets individuels créés en Suisse à ces fins, l'inventaire national des forêts constitue sans doute la base de données la plus complète sur le sujet. En tant que composante du programme de surveillance des forêts suisses, l'inventaire documente la structure de la forêt et son évolution.

36. La stratégie canadienne nationale sur les forêts, un système national d'indicateurs visant à mesurer le progrès dans la réalisation de la gestion durable des forêts, met davantage l'accent sur la durabilité. En 1995, le Conseil canadien sur la gestion des forêts a publié un document intitulé « Définir la gestion durable des forêts – Une approche canadienne aux critères et indicateurs » dans lequel la diversité biologique est le premier indicateur. D'autres publications semblables ont compilé de l'information sur l'état de la diversité biologique des forêts qui cible les exigences et les lacunes en matière d'information. La stratégie nationale colombienne sur la prévention et le contrôle du trafic illicite des espèces sauvages a pour but de renforcer la gestion environnementale en établissant des mesures de prévention, le repérage, la surveillance et le contrôle du trafic illégal.

D. Utilisation durable des ressources forestières non ligneuses

37. Bien que les ressources non ligneuses soient largement utilisées dans tous les pays ayant répondu au questionnaire, plusieurs Parties ont fait rapport de l'absence de programmes et d'activités portant spécifiquement sur leur gestion durable. Certains pays ont entrepris l'élaboration de mesures législatives particulières pour réglementer l'utilisation de ces ressources, comme par exemple les lois sur la conservation naturelle des provinces fédérales de l'Autriche ou la Loi sur le développement durable de l'Estonie ou encore la proposition pour une nouvelle loi sur la foresterie en Équateur. Des cadres juridiques sont souvent établis afin de réglementer l'utilisation d'une ressource particulière, comme par exemple la Loi sur l'élevage des rennes de la Finlande et plusieurs autres réglementations nationales sur la chasse. Le gouvernement de la Bolivie a élaboré des règlements techniques afin de promouvoir l'utilisation et la gestion durables des ressources forestières non ligneuses.

38. En ce qui concerne la surveillance des ressources, l'Argentine a créé une unité spéciale, à l'intérieur du ministère des Forêts, afin d'évaluer l'état actuel et le potentiel des biens non ligneux. Les activités de surveillance sont habituellement assurées par les établissements de recherche. À titre d'exemple, Ressources naturelles Canada soutient le partenariat avec l'Université Royal Roads sur les produits forestiers non ligneux dans les forêts côtières de la Colombie-Britannique. De même, l'Institut de recherche sur le gibier et les pêches de la Finlande est responsable de la surveillance des espèces de gros mammifères et du gibier à plumes, et la gestion durable des espèces de gibier est fondée sur ces statistiques. Les pays ont entrepris d'autres activités afin de promouvoir l'utilisation durable des ressources forestières non ligneuses, comme par exemple des projets et la création de « zones spéciales ». Notamment, le projet VAFOR (valorisation des forêts) de la Suisse encourage les propriétaires de forêts à exploiter leur propre esprit d'initiative en tentant d'obtenir une rémunération pour les nombreux services offerts par les forêts. Le programme du Marché vert en Colombie a pour but de consolider la production de biens environnementaux durables et d'augmenter la prestation de services environnementaux concurrentiels sur les marchés intérieur et international, afin de contribuer à l'amélioration de la qualité environnementale et du bien-être social. Maurice compte utiliser l'expansion prévue de l'industrie touristique afin de créer des occasions supplémentaires pour le secteur de l'artisanat; des zones spéciales seront réservées à la production de plants visant à soutenir l'industrie de l'artisanat.

V. ÉTAT DE MISE EN APPLICATION DES PROGRAMMES INDÉPENDANTS VOLONTAIRES DE CERTIFICATION FORESTIÈRE

39. Les programmes de certification forestière sont un complément aux réglementations et aux mesures législatives. Ils établissent les principes et les indicateurs qui attestent que les produits

/...

proviennent de forêts faisant l'objet d'une gestion durable. Les 25 pays qui ont répondu au questionnaire ont mentionné plusieurs programmes de certification forestière. Le programme de certification le plus couramment utilisé à l'échelle mondiale est celui du Forest Stewardship Council (FSC) établi en 1993. En Europe, plusieurs pays utilisent le Programme paneuropéen de certification des forêts (PPCF) créé en 1999 (voir le tableau 1). Les programmes de certification du FSC et le PPCF proposent des critères et des indicateurs de gestion durable des forêts légèrement différents, mais les deux tiennent compte de la diversité biologique et sont fondés sur des évaluations indépendantes menées par des tiers. La plupart des pays ont rapporté l'utilisation d'un programme donnant aux propriétaires de forêts la possibilité de choisir le programme qu'ils préfèrent.

40. La Bolivie est le pays qui possède la plus grande superficie au monde de forêt tropicale naturelle certifiée par le FSC, c'est-à-dire environ un million d'hectares. Le Guatemala possède le deuxième plus grand territoire, géré par des communautés locales. Les autres pays répondants possédant de grandes forêts certifiées par le FSC sont le Canada, l'Autriche, la Finlande, l'Allemagne, la Pologne et la Suisse.

41. Le Canada a fait rapport de la façon dont l'adoption des normes de certification volontaires a appuyé la mise en œuvre de pratiques de gestion durable des forêts grâce à l'engagement implicite à maintenir la diversité biologique et plusieurs autres valeurs forestières. La certification forestière et l'attribution de l'attestation correspondante demeurent un choix volontaire pour les entreprises, car le gouvernement fédéral ne joue aucun rôle direct dans la décision des sociétés forestières d'obtenir une certification ou l'élaboration des programmes de certification. Malgré tout, la certification des forêts canadiennes avance à un rythme rapide, grâce, en partie, à l'engagement de l'Association des produits forestiers du Canada (APFC) en matière de certification. En janvier 2002, l'APFC est devenue la première association d'industrie à obliger toutes ses entreprises membres à assujettir leurs pratiques à un examen minutieux effectué par des tiers indépendants. L'APFC regroupe 30 des plus importants producteurs de pâtes, de papier et de produits du bois au Canada, qui gèrent environ 75 pour cent des forêts exploitées au pays. On estime que d'ici 2006, au moins 75 pour cent des forêts canadiennes seront certifiées selon les normes forestières offertes au Canada.

42. Dans la même veine, le gouvernement autrichien a adopté la position générale suivante en matière de certification : elle est fortement en faveur de la certification, sans pour autant favoriser un programme plutôt qu'un autre. Sous la direction du WWF-Autriche, qui relève du groupe du bois WWF, plusieurs entreprises et sociétés autrichiennes se sont engagées à utiliser le bois et les produits du bois provenant de forêts certifiées en vertu du programme du FSC. En Finlande, un groupe de travail a été formé afin de mettre en œuvre la certification du FSC, et un projet de norme a été préparé. À ce jour, seules de petites régions forestières expérimentales sont certifiées en vertu du FSC.

43. Une tendance à la hausse de la certification des forêts peut également être observée en Allemagne. Pourtant, les coûts engagés dans la vérification de la continuité de possession ne permettent qu'à un pourcentage relativement faible de produits finis certifiés d'entrer sur le marché. D'importants efforts sont donc en cours afin de modifier le système de continuité de possession et le rendre plus pratique. À l'heure actuelle, 63 millions d'hectares, c'est-à-dire 61 pour cent de la superficie forestière de l'Allemagne, ont été certifiés, à raison de 4 pour cent ou environ 400 000 hectares en vertu du programme du FSC, et de 57 pour cent ou 6,1 millions d'hectares en vertu du Programme paneuropéen de certification des forêts (PPCF). Le Federal Länder reconnaît actuellement plusieurs politiques concernant la certification des forêts de l'État, dont certaines qui prônent le PPCF tandis que d'autres favorisent le programme FSC.

44. Deux programmes de certification sont connus en Suisse : le programme de certification du FSC et le programme suisse de Certificat Q. Ce dernier est fondé sur la norme ISO et a été intégré au programme PPCF. La Suisse a indiqué que les deux programmes de certification sont si bien établis en Suisse qu'ils fonctionneront un jour en tandem. Les Normes nationales de certification des forêts en

Suisse constituent le point de référence. Ces normes définissent les exigences à stipuler sur le plan de la gestion des forêts lors de l'émission des certificats.

45. Le Programme paneuropéen de certification des forêts est fondé sur les critères et les indicateurs de Helsinki mais sa mise en application dans les différents pays européens peut être faite en fonction de normes et de procédures distinctes. À titre d'exemple, le Programme finlandais de certification des forêts a établi ses normes avant l'entrée en vigueur du PPCF, bien qu'il n'offrait pas de certificat ni de continuité de possession à cette époque. Le programme finlandais est fondé sur une certification régionale de groupe et il applique les critères et indicateurs paneuropéens de gestion durable des forêts. Le programme finlandais regroupe tous les éléments de la certification des forêts : les normes, la certification de la continuité de possession, l'accréditation et la qualité de la vérification externe. En Finlande, 95 pour cent des forêts (21,9 millions d'hectares) ont été certifiées en vertu du programme finlandais. L'Autriche (2002), la République tchèque (2001), l'Estonie, l'Allemagne et la Finlande sont d'autres pays qui utilisent le PPCF (voir le tableau 1).

46. Au mois de juin 2001, le PPCF a reconnu que la République tchèque satisfaisait à tous les critères internationaux. Les produits forestiers certifiés en fonction du programme tchèque peuvent donc recevoir le logo international du PPCF. Depuis 2002, cent pour cent des forêts autrichiennes sont certifiées en vertu du PPCF et environ 3 400 hectares (0,08 pour cent) sont certifiés en vertu du programme du FSC. En Estonie, plusieurs parties prenantes, dont le gouvernement, les ONG et les propriétaires de forêts, encouragent la gestion des forêts et la certification des produits forestiers. La certification est accordée en vertu du PPCF, du FSC et de la norme ISO 14001.

47. Au Bélarus, la certification des forêts est en cours et un centre d'information/apprentissage écologique a été créé. Le Soudan, aussi, encourage la mise en œuvre de programmes volontaires de certification des forêts, mais aucune mesure ni mécanisme n'a encore été adopté à cette fin. Au Samoa, le débat sur la certification vient tout juste de commencer, et les agences du CPS/GTZ ont offert un atelier de formation au début de l'année. L'atelier avait pour objectif principal de créer un groupe de travail national sur la certification qui serait formé de tous les intervenants reliés aux forêts, et qui aurait pour mandat de déterminer si le Samoa devrait offrir des produits forestiers certifiés et d'identifier les normes de certification souhaitées.

Tableau 1. Systèmes de certification dans les pays répondeurs

<i>Forest Stewardship Council (FSC)</i>	<i>Programme paneuropéen de certification des forêts (PPCF)</i>	<i>Autres programmes de certification</i>	<i>Pays ne possédant aucune mesure particulière ou dont les mesures sont en développement</i>
---	---	---	---

Allemagne	Allemagne	Canada (CSA)	Bélarus
Argentine	Autriche	Canada (SFI)	Ex-république
Autriche	Estonie	Estonie	yougoslave de
Bolivie	Finlande (Programme	Suisse (Certificat Q)	Macédoine
Canada	finlandais)		Iran (République
Colombie	Pologne		islamique d')
Équateur	République tchèque		Irlande
Estonie			Maurice
Finlande			Nigeria
Guatemala			Oman
Pologne			République de
République tchèque			Moldova
Suisse			Samoa
			Soudan
			Tadjikistan

VI. SOUTIEN ET CONTRIBUTION AUX INITIATIVES DE COOPÉRATION RÉGIONALES

48. La coopération dans le domaine de la conservation et de la gestion durable des forêts a acquis une importance régionale sans cesse à la hausse au cours des dernières décennies. À titre d'exemple, la Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe (CMPFE) est devenue une tribune de coopération permanente pour les ministres responsables des forêts dans 40 états européens.

49. Natura 2000, qui définit un réseau cohérent de zones protégées dans l'ensemble de la région, est un autre exemple d'initiative européenne. L'Allemagne, qui en est membre, a favorisé une coopération plus poussée entre les zones protégées adjacentes et les pays voisins. Le parc national de la forêt de Bavière et le parc national de la forêt de Bohême (qui se situent tous les deux entre l'Allemagne et la République tchèque), de même que la réserve de la biosphère transfrontière de la forêt du Palatinat/Nord des Vosges (Allemagne/France), qui relève du programme L'homme et la biosphère de l'UNESCO, sont des exemples de pratiques coopératives de gestion transfrontière.

50. La part la plus importante de l'assistance au développement qu'offre l'Allemagne est de type bilatéral, où l'Allemagne offre un soutien général et encourage la mise en œuvre des stratégies et de plans d'action nationaux de diversité biologique et de programmes nationaux sur les forêts sous forme de cadre de politique, afin d'éliminer les causes sous-jacentes du déboisement de manière globale et intersectorielle. Le programme allemand de coopération au développement comprend également un appui aux pays en développement pour la conservation des forêts et aspects connexes, grâce à ses 310 projets en cours dans 66 pays.

51. Les pays baltiques travaillent activement à la mise en œuvre plusieurs projets de coopération. À titre d'exemple, en 1998, le Conseil des États de la mer Baltique a adopté le programme d'action Baltique 21 pour le développement durable, un programme conjoint qui met l'accent sur le développement régional dans sept secteurs économiques dont les forêts, la planification spatiale et l'éducation. Des projets de coopération entre les pays baltiques et la Finlande ont été mis en œuvre en vertu du programme d'action Baltique 21 sur les forêts.

52. Le Canada, qui demeure un des principaux donateurs d'assistance en foresterie internationale, a lui aussi fourni une assistance aux pays en développement. À cet égard, le Canada a fait rapport d'une augmentation de l'aide étrangère d'au moins 8 pour cent par année au cours des prochaines années. De plus, le Canada, un supporter des premiers jours du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NPDA), a engagé la somme de 500 millions de dollars envers le plan d'action de l'Afrique

convenu au Sommet du G-8 qui a eu lieu au Canada en juin 2002. L'assistance ira à assurer la subsistance des groupes les plus pauvres de la population et à atténuer quelques-uns des problèmes environnementaux les plus graves que doivent affronter les pays en développement, à savoir la désertification et l'érosion du sol.

53. La participation du Canada au Réseau international des forêts modèles est un autre exemple de coopération internationale. Les forêts modèles sont gérées par un partenariat d'intervenants de la région. Elles mettent en évidence la gestion intégrée des principales ressources et font appel à une technologie de pointe de même qu'à des pratiques forestières écologiquement valables. Le programme international des forêts modèles est axé autour du thème central des liens particuliers entre certaines forêts modèles et les forêts modèles en développement. Grâce au principe du jumelage, les employés choisis d'un modèle établi agissent comme mentors afin d'aider la forêt modèle dans ses activités de développement, de planification, de fonctionnement, de formation et de transfert de technologies au sein du réseau. Au Sommet de la Terre de 1992 à Rio de Janeiro, le Canada s'est engagé à étendre le concept des forêts modèles à l'échelle internationale. Les forêts modèles internationales établies ou en développement (au Canada, aux États-Unis, au Mexique, en Fédération de Russie, au Chili, en Argentine, au Japon et en Malaisie) ont pour objet de faire des principes forestiers convenus au Sommet de la Terre, une réalité. Chacune des forêts modèles est établie comme un modèle fonctionnel visant à assurer la transition de la gestion conventionnelle des forêts à la gestion pour la production durable des forêts et la conservation de l'environnement. En plus de fournir une assistance au développement, le Canada a aussi fait rapport de la promotion de la gestion durable des forêts par le transfert de la technologie forestière à d'autres pays. À titre d'exemple, le Canada publie tous les jours sur Internet des cartes interactives des foyers d'incendie par l'entremise de Fire M3, le premier programme entièrement automatisé de surveillance, de cartographie et de modélisation des grands incendies de forêt à l'échelle nationale. Cette technologie prototype a été transférée au Mexique, aux États-Unis et l'Asie du Sud-Est.

54. Voici quelques exemples d'activités de coopération en Amérique latine rapportées par le gouvernement du Guatemala :

- a) Le Couloir biologique méso-américain,
- b) Le projet des forêts et du changement climatique d'Amérique centrale;
- c) La Commission centraméricaine de l'environnement et du développement;
- d) La Commission centraméricaine des forêts et des zones protégées.

55. La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) est un des principaux groupes de coopération en Afrique. Elle a pour objectif, entre autres, l'utilisation durable des ressources naturelles et la protection efficace de l'environnement. La SADC s'efforce de faire en sorte que toutes ses activités et tous ses programmes incluent la réduction de la pauvreté afin que des solutions intersectorielles puissent être élaborées. Depuis son affiliation à l'organisation en 1995, Maurice a obtenu l'approbation de deux projets dans le cadre du portefeuille de la SADC. Le premier projet avait pour but de consolider et d'améliorer les « collègues forestiers » dans la région de la SADC. Environ 120 agents forestiers ont été formés sur les enjeux forestiers et la conservation de la diversité biologique à l'université de Maurice. Le deuxième projet, le Réseau des centres arboricoles de la SADC, a donné lieu à la production de graines de bonne qualité utilisées dans les programmes de reboisement et à la participation de vingt-huit agents à un cours sur les ressources génétiques, la gestion et les études écologiques sur les forêts.

56. Le Programme régional océanien de l'environnement, qui a pour mission de « promouvoir la coopération dans la région océanienne et de fournir une assistance afin de protéger et d'améliorer son environnement, et d'assurer le développement durable pour les générations d'aujourd'hui et de demain »,

encourage la conservation et l'utilisation durable des ressources forestières grâce à sa Stratégie d'action pour la conservation de la nature. Le Samoa est un des pays membres qui ont fait rapport de ce projet.

VII. LEÇONS TIRÉES

57. Les Parties ont été consultées et invitées à émettre leurs commentaires sur les leçons qu'elles ont tirées de la gestion durable de la diversité biologique. Les réponses reçues mettent au jour un consensus sur l'importance : i) des programmes de sensibilisation, d'éducation et d'information du public pour la promotion des pratiques durables, ii) la recherche et la surveillance de la diversité biologique, iii) la création des mécanismes de participation et d'augmentation des capacités et iv) la foresterie multifonctionnelle et la gestion adaptative.

58. La République tchèque a indiqué que l'éducation du public demeure une des principales préoccupations de la gestion durable des forêts. Cette question figure parmi les priorités depuis l'adoption de la politique d'État sur la foresterie de 1995 qui encourage, entre autres, la formation professionnelle des employés. Le gouvernement de la République de Moldova indique avoir accordé énormément d'importance aux programmes éducatifs et à la formation des employés sur la diversité biologique et la protection des terres, et a offert plusieurs cours sur ces sujets. La Pologne et la Finlande ont précisé que la participation des intervenants concernés aux campagnes d'éducation et d'information est essentielle à la gestion durable. En plus de leur participation, Chypre et le Samoa ont ajouté que des efforts, des ressources et des engagements supplémentaires s'imposent, à long terme, afin que les programmes puissent avoir des bienfaits efficaces pour les collectivités locales.

59. L'Argentine a indiqué qu'elle estime que la gestion durable est un processus de longue haleine et coûteux qui exige d'importantes recherches afin de recueillir systématiquement de l'information pertinente, et augmenter la capacité et la sensibilisation des communautés locales. La nécessité d'effectuer de plus amples recherches et de pousser plus loin la surveillance de la diversité biologique, de même que la mise en commun d'information, semblent être des priorités pour plusieurs pays. À titre d'exemple, une des plus grandes préoccupations du gouvernement de l'Estonie est le manque d'information et de communication entre les différents organismes impliqués dans la gestion et l'utilisation durables de la diversité biologique. Au Soudan, il y a un manque de surveillance régulière des éléments de la diversité biologique, ce qui affecte la gestion de la diversité biologique. La Finlande reconnaît que les programmes de surveillance de la diversité biologique doivent être améliorés afin de fournir plus de détails sur les incidences socio-économiques de la conservation des forêts, entre autres. Au Guatemala, la diffusion de l'information à tous les intervenants est cruciale. Ainsi, la nécessité d'élaborer un programme de surveillance national et régional est donc une priorité, car celui-ci permettra de compiler et de mettre en commun l'information sur les leçons tirées.

60. La consultation des communautés locales et l'augmentation des capacités sont deux autres priorités mises de l'avant par plusieurs pays afin d'améliorer la gestion durable des forêts. Le Canada a indiqué que la consultation à grande échelle demeure la clé du succès de la gestion durable des forêts : les consultations permanentes avec les secteurs privé et public ont donné lieu à des principes généraux et des engagements envers la durabilité des forêts. À titre d'exemple, la quatrième stratégie nationale sur les forêts (1998-2003) a été élaborée grâce à l'apport d'individus et d'organismes intéressés. L'expérience nigérienne reconnaît elle aussi la nécessité d'axer la gestion des forêts protégées sur les gens et leur communauté, et de promouvoir l'égalité dans le partage des avantages découlant de l'utilisation des éléments de la diversité biologique. Plusieurs pays ont constaté que la mauvaise gestion est souvent le résultat d'un manque de ressources et de capacités. En Oman, par exemple, les organismes nationaux responsables des districts forestiers, des forêts et des ressources naturelles manquent souvent de personnel et de financement. Le Samoa connaît les mêmes problèmes de manque de ressources humaines et financières. La Colombie a insisté sur le fait que les communautés locales devraient recevoir plus d'assistance sous forme de technologies pertinentes pour la gestion et la transformation des produits forestiers.

61. En ce qui concerne l'approche méthodologique, il semble exister une vision commune de l'importance de la gestion durable des forêts comme cadre pertinent pour l'établissement de liens entre les objectifs de conservation et de développement. La gestion multifonctionnelle des forêts peut être un moyen d'intégrer la conservation aux utilisations durables des forêts. Les procédés de gestion adaptative ainsi que les paradigmes de gestion des écosystèmes sont des moyens efficaces qui doivent être examinés de façon plus approfondie. À cet égard, le gouvernement allemand a indiqué qu'il avait étudié et documenté les liens entre la gestion durable des forêts et l'approche par écosystème.

Annexe I

**ÉLÉMENT 1, BUT 4, OBJECTIF 1 DU PROGRAMME DE TRAVAIL ÉLARGI SUR LA
DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DES FORÊTS**

BUT 4 : Promouvoir l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts

Objectif 1 : Promouvoir l'utilisation durable des ressources forestières afin d'améliorer la conservation de la diversité biologique des forêts

Activités :

- 4.1.1 Appuyer les activités des communautés locales et autochtones fondées sur l'utilisation de connaissances forestières traditionnelles en matière de diversité biologique.
- 4.1.2 Élaborer, appuyer et promouvoir des programmes et des initiatives qui portent sur l'utilisation durable des produits forestiers ligneux et non ligneux.
- 4.1.3 Appuyer la coopération et le travail régionaux sur l'utilisation durable des biens et services forestiers ligneux et non ligneux, notamment par le transfert de technologie et l'augmentation des capacités au sein des régions et entre celles-ci.
- 4.1.4 Améliorer les pratiques de gestion et de planification des forêts qui comprennent des valeurs socio-économiques et culturelles afin d'appuyer et de faciliter l'utilisation durable.
- 4.1.5 Promouvoir le travail coopératif sur l'utilisation durable des biens et services forestiers et son lien avec la conservation de la diversité biologique auprès des autres membres du partenariat de collaboration sur les forêts.
- 4.1.6 Encourager la mise en œuvre de programmes crédibles de certification des forêts par des tiers qui tiennent compte des critères pertinents de la diversité biologique et feraient l'objet d'une vérification qui tiendrait compte des droits et des intérêts des communautés locales et autochtones.
- 4.1.7 Aménager des sites de démonstration qui illustreraient la conservation des forêts et la prestation sur place des biens et services par la gestion durable des forêts, et qui proposeraient plusieurs types de forêts, de thèmes et de besoins régionaux grâce aux études de cas.
- 4.1.8 Faciliter et appuyer un secteur privé responsable engagé envers les pratiques de récolte durable et le respect des lois locales par l'élaboration et l'application efficaces de lois sur la récolte durable des ressources ligneuses et non ligneuses.

Annexe II

QUESTIONNAIRE

1. Politique et planification

- 1.1 Votre pays a-t-il entrepris ou prévoit-il entreprendre des changements de structure (nouvelles législations, création de nouvelles institutions, etc.) afin de promouvoir la gestion et l'utilisation durables de la diversité biologique des forêts, et le partage des avantages?
- 1.2 Comment votre pays/organisation tient-il compte des besoins des générations futures dans sa planification de la gestion et de l'utilisation durables des ressources biologiques des forêts, et le partage des avantages?
- 1.3 Quels programmes/politiques votre pays/organisme a-t-il mis en œuvre dans le but de promouvoir la gestion et l'utilisation durables des ressources biologiques des forêts, et le partage des avantages découlant de leur utilisation? (Veuillez fournir des exemples)
- 1.4 Les pratiques de planification de l'utilisation durable des ressources forestières utilisées par votre gouvernement/organisme comprennent-elles des valeurs socio-économiques et culturelles? Comment? (Veuillez fournir des exemples)

2. Communautés locales et autochtones

- 2.1. Les programmes élaborés dans le but de promouvoir la gestion et l'utilisation durables des ressources biologiques des forêts répondent-ils aux besoins particuliers des communautés locales et autochtones et prévoient-ils un appui aux activités des communautés locales et autochtones fondé sur les connaissances traditionnelles des forêts pour la gestion de la diversité biologique? (Veuillez fournir des exemples)

3. Outils et critères

- 3.1 Est-ce que votre pays évalue/calcule la valeur économique des biens et services de la diversité biologique? Si oui, quels outils/mécanismes/critères et méthodes de communication utilise-t-il?
- 3.2 De quels outils de planification et de modélisation votre pays fait-il la promotion pour la gestion et l'utilisation durables de la diversité biologique forestière?
- 3.3 Quels sont les critères et les indicateurs utilisés par votre pays/organisme pour surveiller l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts et évaluer les progrès dans la mise en œuvre des politiques de gestion durable?
- 3.4 Votre pays fait-il la promotion de l'utilisation et de la gestion durables des ressources forestières non ligneuses? Si oui, fournissez de l'information sur les modalités et les outils utilisés pour la gestion et l'utilisation des ressources forestières non ligneuses.
- 3.5 Votre pays/organisme surveille-t-il les utilisations durables de la diversité biologique des forêts? Si oui, quels outils/mécanismes/critères et méthodes de communication utilise-t-il?

4. Programmes de certification

- 4.1 Votre pays encourage-t-il la mise en œuvre de programmes volontaires indépendants de certification des forêts qui tiennent compte des critères de diversité biologique pertinents, des droits des communautés locales et autochtones, et de la gestion des ressources forestières non ligneuses?

5. Coopération

- 5.1. Est-ce que votre pays/organisme appuie/contribue aux projets de coopération régionale et aux travaux sur l'utilisation durable des biens et services forestiers par le transfert de technologie et les programmes d'augmentation des capacités? Si oui, veuillez fournir des exemples.

6. *Leçons tirées et recommandations*

6.1 *Quelles leçons votre pays/organisme a-t-il tiré de la gestion et de l'utilisation durables de la diversité biologique et du partage des avantages? Quelles sont les préoccupations de votre pays/organisme à cet égard?*

6.2. Quels sont vos commentaires et vos recommandations à partir de l'expérience de votre pays/organisme sur la gestion et l'utilisation durables des ressources biologiques forestières et le partage des avantages?
